



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 76953

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les revendications de l'Association des personnes âgées et de leurs familles en Aveyron. Le 11 février 2005, le Parlement a adopté la loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cependant, l'allocation de compensation du handicap sera différente, jusqu'à cinq fois moindre pour une personne de plus de 60 ans. Les professionnels soulignent que cette situation est contraire à la charte européenne des droits fondamentaux. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de mettre en place un réel cinquième risque couvrant les handicaps tout le long de la vie, quel que soit l'âge.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76953

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4434

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)